

République Française
 Département des Pyrénées-Orientales (66)
 SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT

Délibération du Comité Syndical n°2025.57

Opération 237 Marché pour Réalisation ou Actualisation des mesures de sauvegarde sur le bassin versant de la Têt (exercices de crise, PSC, DICRIM) - Avenants au lot 1 : PCS

L'an 2025, le 25 novembre à 17h30, s'est réuni le Comité Syndical-Salle Henri Demay – Complexe « La Catalane » 66130 Ille-sur-Têt, sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés, le 18 novembre 2025, aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mme Armelle REVEL-FOURCADE MM. Frédéric GUILLAUMON – Théophile MARTINEZ - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT – Gérard RAYNAL - Alain TROUSSEAU
	Absents et suppléés	M. Jean-Paul BILLES suppléé par M. Joël PACULL – M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE – M. Robert VILA suppléé par M. Michel PEREZ
	Absents et Excusés	Mmes Cécile MARGAIL - Aurélie PASTOR-BARNEOUD – MM. Jean-Louis CHAMBON - Charles DURAND -Jean-Luc GAMEZ - Patrick GOT - Gilles GUILLAUME - René LAVILLE - Stéphane LODA - Patrick PASCAL - Georges PUIG - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES
C. C. DES ASPRES	Présents	MM. Jérôme DE MAURY - Bernard LEHOUSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absent et suppléé	M. Gérard SOLER suppléé par M. Joseph SILVESTRE
	Absent et Excusé	M. Marc BIANCHINI
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présents	MM. Daniel ASPE - M. Henri GUITART - Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Présente	Mme. Joëlle ESTALA METOIS
	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et Excusé	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPIR	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : avec 19 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Secrétaire de séance : le comité a désigné comme secrétaire de séance : M. Joël PACULL

Pouvoirs : M. Patrick PASCAL à Mme Armelle REVEL-FOURCADE - M. Stéphane LODA à M. Pierre PARRAT – Mme Aurélie PASTOR à M. Alain TROUSSEAU

3 Rue Edmond Bartissol - 66000 Perpignan

Tél. : 04 68 35 05 06 – Messagerie : contact-web@bassintet.fr

Siret : 200 087 286 00015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles relatifs à la modification des marchés en cours d'exécution ;

VU la délibération n°DELIBCS2024.63 portant création d'un groupement de commandes et autorisant la conclusion du marché pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS), Documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM), exercices de gestion de crise

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 avril 2025 d'admission des candidatures et de décision d'attribution du marché public.

VU le marché public n°MAR2025-PCS/DICRIM - Réalisation ou actualisation des mesures de sauvegarde sur le bassin versant de la Têt (exercices de crise, PCS, DICRIM)

Rapporteur : M. Pierre PARRAT – Président

Un groupement de commandes a été constitué dans le cadre du PAPI TET 2024-2029 avec pour objectif de conclure un marché pour l'élaboration ou d'actualisation des PCS et DICRIM des communes du bassin versant de la Têt. Une convention a été élaborée pour définir les conditions d'organisation et de fonctionnement du groupement de commandes, ainsi que les modalités de participation de ses membres (techniques, administratives, opérationnelles et financières).

Le SMTBV en tant que coordonnateur du groupement a mené le marché. Lot n°1 : PCS - Tranches ferme et optionnelles (1 à 5) – attribué au bureau d'études MAYANE RESILIENCE CENTER pour un Montant HT de 176 941,00 € soit 212 339,20 € TTC

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au marché initial pour prendre en compte les demandes supplémentaires des communes pour la réalisation ou la mise à jour de leur PCS ;

Considérant que conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 10% du montant du marché initial.

Considérant que le % d'écart introduit par les avenants n° 1 + 2 + 3 s'élève à 8,9 %.

Considérant que les avenants proposés ne modifient pas l'objet du marché et restent conformes aux dispositions du Code de la commande publique.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les avenants au lot 1 du marché n°MAR2025-PCS/DICRIM - Réalisation ou actualisation des mesures de sauvegarde sur le bassin versant de la Têt (exercices de crise, PCS, DICRIM) conclu avec l'entreprise MAYANE RESILIENCE CENTER comme suit :

Avenant n°1 au lot 1 : mise à jour du PCS de la commune de Villefranche-de-Conflent.

Communes	Prestation	Total €
Villefranche de Conflent	MISE A JOUR DU PCS : Etude des documents et analyse critique	2 200 €
	MISE A JOUR DU PCS : Complétude/ mise à jour/ validation du PCS	2 350 €
	FORMATION ET EXERCICES PCS : initial et final	4 550 €
	TOTAL HT	5 460 €
	TOTAL TTC	

Considérant le % d'écart introduit par l'avenant n° 1 de 2,55% du montant du marché (tranche ferme + TO 1 à 5).

Avenant n°2 au lot 1 : mise à jour du PCS de la commune de Saint-Féliu-d'Avall

Commune	Prestation	Total en €
Saint-Féliu-d'Avall	MISE A JOUR DU PCS : Etude des documents et analyse critique	
	MISE A JOUR DU PCS : Complétude/ mise à jour/ validation du PCS	4 300 HT
	FORMATION ET EXERCICES PCS : initial et final	2 350 HT
	TOTAL HT	6 650 HT
	TOTAL TTC	7 980 TTC

DELIBCS2025.57_Operation 237 Marché pour Réalisation ou Actualisation des mesures de sauvegarde sur le bassin versant de la Têt (exercices de crise, PCS, DICRIM) - Avenants au lot 1 : PCS

Considérant le % d'écart introduit par l'avenant n° 2 de 3.75% du montant du marché (tranche ferme + TO 1 à 5).

Avenant n°3 au lot 1 : élaboration du PSC de la Commune d'Arboussols :

Commune	Prestation	Total en €
Arboussols	MISE A JOUR DU PCS : Etude des documents et analyse critique	2 200 HT
	MISE A JOUR DU PCS : Complétude/ mise à jour/ validation du PCS	
	FORMATION ET EXERCICES PCS : initial et final	2 350 HT
	TOTAL HT	4 550 HT
	TOTAL TTC	5 460 TTC

Considérant le % d'écart introduit par l'avenant n° 3 de 3.75% du montant du marché (tranche ferme + TO 1 à 5).

APPROUVE les conséquences financières induites par les avenants comme suit::

LOT 1 : PCS	HT	TTC
Montant initial du marché : tranche ferme + tranches optionnelles (1 à 5)	176 941.00 €	212 329.20 €
Montant du marché après intégration des avenants susmentionnés (1 à 3)	192 691.00 €	229 899.20 €

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer les avenants correspondants ainsi que tout document afférent à leur exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le secrétaire de séance au registre des délibérations.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr